

First Session, Forty-fifth Parliament,
3-4 Charles III, 2025-2026

Première session, quarante-cinquième législature,
3-4 Charles III, 2025-2026

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

BILL S-245

PROJET DE LOI S-245

An Act respecting a National Blanket
Ceremony Day

Loi instituant la journée nationale de la
cérémonie des couvertures

FIRST READING, MARCH 24, 2026

PREMIÈRE LECTURE LE 24 MARS 2026

THE HONOURABLE SENATOR M^cCALLUM

L'HONORABLE SÉNATRICE M^cCALLUM

SUMMARY

This enactment designates the 30th day of June in each and every year as “National Blanket Ceremony Day”.

SOMMAIRE

Le texte désigne le 30 juin comme « Journée nationale de la cérémonie des couvertures ».

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

BILL S-245

PROJET DE LOI S-245

An Act respecting a National Blanket Ceremony Day

Loi instituant la journée nationale de la cérémonie
des couvertures

Preamble

Whereas First Nations, Inuit and Métis peoples carry and protect sacred relationships to land, language, family and ceremony;

Whereas First Nations, Inuit and Métis peoples hold children at the heart of their Nations and communities and view those children as sacred beings whose place within the circle of family and community is central to cultural, spiritual and collective strength;

Whereas the Sixties Scoop was a colonial system that permanently separated many Indigenous children from their families and Nations during their most formative years, disrupting sacred ties to identity, belonging and community, with impacts that continue to be felt across generations;

Whereas Sixties Scoop survivors across the country and around the world continue to find their way home — often after decades of separation — and carry with them knowledge, stories, teachings and strength that help to heal and revitalize their families, communities and Nations;

Whereas Sixties Scoop survivors embody the values of resilience, compassion and humble wisdom;

Whereas Sixties Scoop survivors, through their lived experiences, walk beside their communities on the path of healing, reconciliation and renewed belonging as they return home to their families and Nations;

Whereas, from the sacred bond between mother and son — a love enduring beyond time and loss — came Two Hearts Dreaming, a vision born of ceremony and love and carrying the quiet hope that all Sixties Scoop survivors may one day find their way home and be blanketed in love and ceremony;

Whereas the blanket ceremony is rooted in the sacred traditions of First Nations communities across Turtle Island and stands as a ceremonial act of

Préambule

Attendu :

que les Premières Nations, les Inuits et les Métis entretiennent et protègent leurs liens sacrés avec la terre, la langue, la famille et le cérémonial;

5 que les enfants, en tant qu'êtres sacrés, constituent le cœur de ces nations et de leurs communautés, et occupent au sein des cercles familiaux et communautaires une place essentielle à la force culturelle, spirituelle et collective;

10 que la rafle des années soixante, qui était une opération coloniale systématisée, a séparé en permanence nombre d'enfants autochtones de leurs familles et de leurs nations pendant les années les plus formatrices de leur vie, entamant ainsi leurs liens sacrés à l'identité et à l'ancrage communautaire et entraînant des séquelles qui se perpétuent de génération en génération;

20 que, au Canada et à l'étranger, des survivants de la rafle des années soixante continuent de retrouver le chemin du retour — souvent après une séparation de plusieurs décennies — et qu'ils sont porteurs de savoirs, de récits, d'enseignements et d'une force qui contribuent à guérir et à revitaliser leurs familles, leurs communautés et leurs nations;

25 que ces survivants incarnent les valeurs que sont la résilience, la compassion et la sagesse dans l'humilité;

30 que, par leurs expériences vécues, ils marchent aux côtés des leurs communautés sur la voie de la guérison, de la réconciliation et d'un sentiment renouvelé d'appartenance, tandis qu'ils retracent le chemin vers leurs familles et leurs nations;

35 que le lien sacré entre une mère et son fils — un amour qui perdure au-delà du temps et de la séparation — a inspiré les « deux cœurs en rêve », une

dignity, recognition and love that restores survivors to the circle of kinship, community and belonging;

Whereas Indigenous culture, ceremony and traditional knowledge — including connections to family, land and language — are vital to the well-being, identity and future of Indigenous Peoples across Canada;

Whereas Article 15(1) of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, to which Canada is a signatory, affirms that “Indigenous peoples have the right to the dignity and diversity of their cultures, traditions, histories and aspirations which shall be appropriately reflected in education and public information”;

Whereas Article 7(2) of that same declaration affirms the collective right of Indigenous Peoples to live in peace, freedom and security as distinct Peoples and to be protected from actions — past or present — that sever the sacred bonds between children, families and communities;

And whereas Call to Action 79(iii) of the Truth and Reconciliation Commission of Canada and Call for Justice 15.2 of The Final Report of the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls urge all governments and all Canadians to honour Indigenous cultures through public commemoration, to learn the true history of Canada and to celebrate Indigenous Peoples’ resilience, languages and traditions with respect and dignity;

Now, therefore, His Majesty, by and with the advice and consent of the Senate and House of Commons of Canada, enacts as follows:

Short Title

Short title

1 This Act may be cited as the *National Blanket Ceremony Day Act*.

vision née du cérémonial et de l’amour, et porteuse de l’espoir tranquille que tous les survivants de la raffle des années soixante puissent un jour retrouver le chemin du retour et se voir enveloppés d’amour dans la cérémonie;

que la cérémonie des couvertures est ancrée dans les traditions sacrées des communautés des Premières Nations de l’Île de la Tortue et qu’elle symbolise un acte cérémoniel de dignité, de reconnaissance et d’amour, qui réintègre les survivants dans le cercle de la parenté, de la communauté et de l’appartenance;

que la culture, les cérémonies et les savoirs traditionnels des Autochtones — notamment les liens avec la famille, la terre et la langue — sont essentiels au bien-être, à l’identité et à l’avenir des peuples autochtones du Canada;

que le paragraphe 15(1) de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, dont le Canada est signataire, garantit le « droit à ce que l’enseignement et les moyens d’information reflètent fidèlement la dignité et la diversité de leurs cultures, de leurs traditions, de leur histoire et de leurs aspirations »;

que le paragraphe 7(2) de cette même déclaration garantit en outre aux peuples autochtones le droit, à titre collectif, de vivre dans la paix, la liberté et la sécurité en tant que peuples distincts, et d’être protégés contre les actes — passés ou présents — qui rompent les liens sacrés des enfants à leurs familles et à leurs communautés;

que l’appel à l’action 79(iii) de la Commission de vérité et réconciliation du Canada et l’appel à la justice 15.2 du Rapport final de l’Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées exhortent tous les gouvernements et tous les Canadiens à honorer les cultures autochtones par des commémorations publiques, à apprendre la véritable histoire du Canada et à célébrer la résilience, les langues et les traditions des peuples autochtones dans le respect et la dignité,

Sa Majesté, sur l’avis et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, édicte :

Titre abrégé

Titre abrégé

1 *Loi sur la journée nationale de la cérémonie des couvertures*.

National Blanket Ceremony Day

National Blanket Ceremony Day

2 Throughout Canada, in each and every year, the 30th day of June shall be known as “National Blanket Ceremony Day”.

Journée nationale de la cérémonie des couvertures

Journée nationale de la cérémonie des couvertures

2 Le 30 juin est, dans tout le Canada, désigné comme « Journée nationale de la cérémonie des couvertures ».

